

Informez, mesurez, apportez des solutions pour réduire la pollution électromagnétique : c'est ce que propose Sandra Bouxirot, via EcoOndes, dans le neuf et en rénovation.

Nous sommes tous exposés au quotidien à une accumulation d'ondes : WI-FI, téléphones sans fil numériques, Bluetooth, antennes relais, lignes électriques, courant domestique, ... A basses ou hautes fréquences, les ondes électromagnétiques provoquent chez certaines personnes des maux de tête, troubles du sommeil et de la concentration, malaises, voire des pathologies plus graves.

Pourtant, invisibles, elles ne sont généralement pas prises en compte par les personnes en bonne santé. Jusqu'à ce qu'une sensibilité particulière se manifeste et rende la vie plus compliquée... Mesurer les ondes électromagnétiques dans un bâtiment permet en premier lieu d'appréhender le phénomène. Dans le cadre d'une rénovation, des mesures peuvent être prises pour s'en protéger, si nécessaire.

Dans le cas de constructions neuves ou d'extensions, il est possible de prévenir une trop grande exposition en travaillant sur plan et en adaptant le futur logement au mode de vie des habitants.

Sandra Bouxirot a créé EcoOndes*, un bureau d'études en champs électromagnétiques, qui propose conseils, mesures et protection des bâtiments.



Sandra Bouxirot a créé la société EcoOndes en janvier 2016

Bâtirama : Quelles sont vos compétences en matière de champs électromagnétiques ?

Sandra Bouxirot : Pilote d'hélicoptère, j'ai exercé un métier en rapport avec les transmissions. M'intéressant de près aux champs électromagnétiques, je me suis formée auprès d'un ingénieur radariste expert en la matière et ai appris à utiliser des instruments de mesure professionnels. J'ai par ailleurs passé un diplôme d'électricien pour maîtriser l'aspect technique des travaux. Enfin, je reste à l'affût de toutes les technologies qui émergent, car le secteur évolue très vite.

Quels sont vos clients potentiels ?

Les particuliers, pour leur habitation, les collectivités locales, qui s'inquiètent pour les enfants des crèches et des écoles, et plus généralement les associations et les entreprises. Les chaînes hôtelières, par exemple, sont intéressées par la qualité du sommeil de leurs clients. Quant aux professionnels du bâtiment, qu'ils soient architectes, maîtres d'œuvre, artisans, constructeurs, agents immobiliers, ..., ils sont concernés au premier chef !

Comment intervenez-vous auprès des uns et des autres ?

Ma démarche est scientifique et j'ai une approche très terre à terre : J'informe, par des conférences interactives ou des interventions plus ciblées, pour sensibiliser les gens. Il s'agit d'expliquer que des solutions simples existent pour mieux vivre avec les ondes électromagnétiques, indissociables de la vie moderne. Ensuite, je réalise des diagnostics : mesurer l'exposition des personnes sur leur lieu de vie démontre la réalité du phénomène et son ampleur.

Enfin, je propose de réduire l'exposition à un niveau acceptable avec quelques solutions simples : déplacer certaines sources d'ondes, choisir des équipements moins émetteurs, « blinder » des murs avec des peintures ou des revêtements spécifiques. Ou encore limiter l'exposition au niveau des planchers, en intercalant un textile qui limite la diffusion des ondes.

Quels sont vos outils ?

Mes instruments de mesure professionnels quantifient précisément les champs. Tester sur place les produits possibles à mettre en œuvre permet de démontrer l'effet d'atténuation obtenu. C'est très parlant.

Quels matériaux sont les plus sensibles ?

Le bois transmet très facilement les ondes, ce qui m'incite à sensibiliser en priorité les acteurs de la construction bois. Leurs bâtiments sont potentiellement sujets à une forte pollution électromagnétique, émise notamment par les angles et par les gaines électriques qui passent dans les murs.

A la multiplication des sources intérieures d'ondes de basses fréquences (gainés, prises et appareils électriques), s'ajoutent les hautes fréquences des téléphones portables, tablettes, téléphones sans fil de type DECT, antennes extérieures, etc. C'est l'accumulation de ces ondes qui mène à des désagréments chez de plus en plus de personnes.

Et les autres matériaux ?

Le béton ou la brique sont moins « perméables » à condition que la construction soit homogène et de qualité. Des « fuites » existent là où la quantité de matière est moins importante. Par exemple, au niveau des entourages de fenêtres, si un déficit de matière est compensé par de la mousse polyuréthane. La toiture et les fenêtres sont aussi des endroits privilégiés de passage des ondes.

L'habitat est particulièrement concerné par vos investigations ?

Oui car nous y passons le plus clair de notre temps et il est souvent bardé de sources électromagnétiques. Les chambres peuvent être des « nids » à ondes : lampes de chevet, réveils, téléphones, TV, ..., même éteints, les appareils électriques émettent.

Dans le cadre d'une rénovation de maison en béton, j'ai par exemple mesuré des champs électromagnétiques très forts dans des chambres dont les faux plafonds abritaient une araignée électrique. Et un bâtiment métallique sans ouverture serait parfaitement protégé des ondes extérieures, mais les ondes d'un téléphone utilisé à l'intérieur seraient réverbérées sur les parois et amplifieraient l'exposition.

Il est donc utile d'étudier l'apport extérieur, voire d'anticiper l'installation de possibles sources d'ondes dans le voisinage. Mais aussi de s'intéresser à l'usage que l'on fait des pièces. Pas question de « blinder » tous les murs d'un bureau dans lequel des téléphones et des ordinateurs seront utilisés, par exemple. Le plus important est de protéger les zones de repos.

Comment s'orienter votre activité ?

J'ai débuté en avril dernier avec des audits chez des particuliers sensibilisés. Depuis cet été, je suis beaucoup sur le terrain. Les demandes de diagnostics électromagnétiques dans les bâtiments affluent ! Les architectes et les constructeurs ne sont pas encore très réceptifs. Tenir compte des ondes électromagnétiques dans leurs projets peut être vécu comme une contrainte supplémentaire.

Mais la question va prendre une importance grandissante. Et si elle est étudiée en amont, sur plan, en tenant compte des habitudes de vie des futurs occupants, de multiples solutions simples sont possibles à mettre en œuvre.

* Créée en janvier 2016 à Yutz (67) par Sandra Bouxirot, EcoOndes est une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. Elle propose des conférences interactives et des audits plus ou moins poussés : mesures, conseils de mise en œuvre et de produits adaptés, suivi des travaux, audits de sortie, ... Pour en savoir plus : www.ecoondes.com

Source : batirama.com / Emmanuelle Jeanson

La France, encore peu sensibilisée

Bien tardivement, par rapport à ses voisins allemands, suisses ou scandinaves, la France commence à se préoccuper des effets néfastes d'une surexposition aux champs électromagnétiques :

La loi Abeille relative à la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'ondes électromagnétiques (février 2015), interdit notamment les équipements sans fil dans les lieux d'accueil des enfants de moins de trois ans. Elle fait suite aux avertissements émis par le Conseil de l'Europe (résolution 1815, de 2011), Conseil qui dénonce par ailleurs des seuils d'exposition trop importants pour la santé dans un rapport de 2016.

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) avertit sur le risque d'exposition aux radiofréquences et santé des enfants et adolescents.

Un exemple d'exposition

Pour les basses fréquences (<10 kHz), les normes bio-compatibles recommandées par l'institut de Baudiologie Maes (SBM 2015) préconisent 0,3 V/m en zone de repos. Au cours d'un diagnostic, Sandra Bouxirot a mesuré 270 V/m dans la chambre d'un adolescent. Auxquelles s'ajoutent les ondes à hautes fréquences. Pour celles-ci, une intensité du champ électrique est considérée comme non significative en dessous de 0,006 V/m.